



Ideenwettbewerb Stadtsaal Baden
Agrandissement du Cycle d'orientation du Gibloux à Farvagny
Wohnüberbauung Hegianwand, Zürich-Wiedikon
Collège et un centre de vie enfantine à Pully
Betriebsgebäude der Energie- und Verkehrsbetriebe
der Stadt Thun - Projektwettbewerb und Überarbeitung

Aktuelle
Wettbewerbs
Scene

Agrandissement du Cycle d'orientation du Gibloux à Farvagny

1er rang/1er prix: Fr. 22'000.-
Klein Bonaudi Sàrl, Lausanne
Antonio Klein, Lorenzo Bonaudi

2ème rang/2ème prix: Fr. 20'000.-
Atelier d'architecture
Jean-Bernard Coquoz, Fribourg
Jacques Kolly, Emile Aeby, Jean-Bernard Coquoz

3ème rang/3ème prix: Fr. 18'000.-
André Pralong, Cédric Felley, Laurent Savioz, Chermignon

4ème rang/mention: Fr. 13'000.-
Pascal Favre, Alexandre Delley, David Pecoraro, Fribourg

5ème rang/4ème prix: Fr. 11'000.-
Jean-Paul Chabbey, Monthey
Ambroise Bonvin, Benoît Aumann, Claudia Betrisey, Jean-Daniel Berset, Carole Pont

6ème rang/5ème prix: Fr. 9'000.-
Atelier d'architecture
Serge Charrière, Fribourg
Serge Charrière, Vincent Spicher, Dominique Martignoni,

7ème rang/6ème prix: Fr. 7'000.-
Philippe Marmillod, Lausanne
Yves Staub

Organisateur:
L'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut lac français

Type de concours:
l'article 6 du règlement SIA 152, édition 93

Délai du rendu:
Juin 1999

Participation:
70 projets rendus

Object de concours
L'objet du présent concours est la construction d'un bâtiment scolaire destiné à répondre aux exigences de l'enseignement pour une capacité de 350 élèves, en complétant judicieusement les infrastructures existantes.

Conclusion générale sur le concours
Au terme de ses délibérations, le jury relève l'intérêt suscité par ce concours au vu du nombre important des projets rendus.

Il met en évidence la diversité, la qualité générale des solutions proposées et félicite les participants pour l'important effort fourni.

Les contraintes du site et le rapport avec le bâtiment de l'école existant, la nécessité d'une configuration spatiale claire et l'image de l'école à cet endroit ont rendu le problème posé particulièrement difficile à résoudre.

Le concours démontre, malgré les contraintes, la faisabilité du programme qui doit malgré tout être considéré comme un maximum. Il a permis de vérifier la difficulté d'insérer la construction d'une nouvelle salle de sport.

Recommandation du jury
A l'unanimité, le jury recommande au Maître de l'Ouvrage, d'attribuer un mandat pour la poursuite de l'étude à l'auteur du projet classé au 1er rang.

Cependant, il attire l'attention de l'auteur du projet sur les critiques émises par le jury et recommande de 'réétudier' à nouveau les aménagements extérieurs du secteur nord de l'école et le hall d'entrée qui gagnent à être simplifiés et réduits.

Jury:

- Jacques Crausaz, Rossens, Président de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français, Président
- Anita Brünisholz Haag, Avry-Sur-Matran, Directrice du CO du Gibloux
- Pascale Lorenz, Architecte, Genève
- Patrick Devanthery, Architecte, Genève
- Jean-Pierre Dresco, Arch., Lausanne
- Laurent Schneuwly, Magnedens, Président du Comité local du CO du Gibloux
- Christian Wiesmann, Architecte, urbaniste cantonal, Fribourg

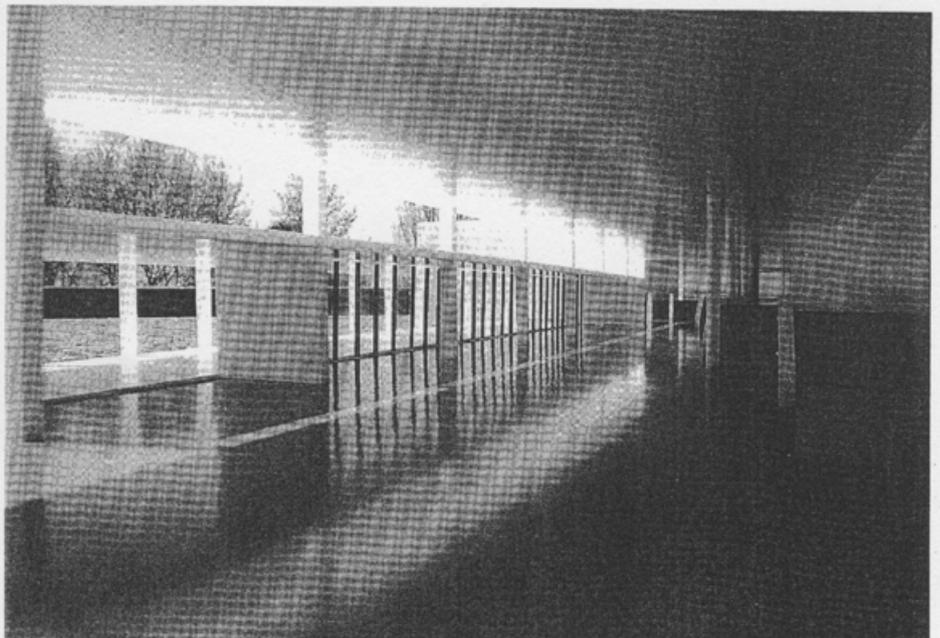
Suppléants:

- Dominique Rosset, Architecte, Fribourg
- Georges Sciboz, Conseiller Communal, Farvagny

Experts:

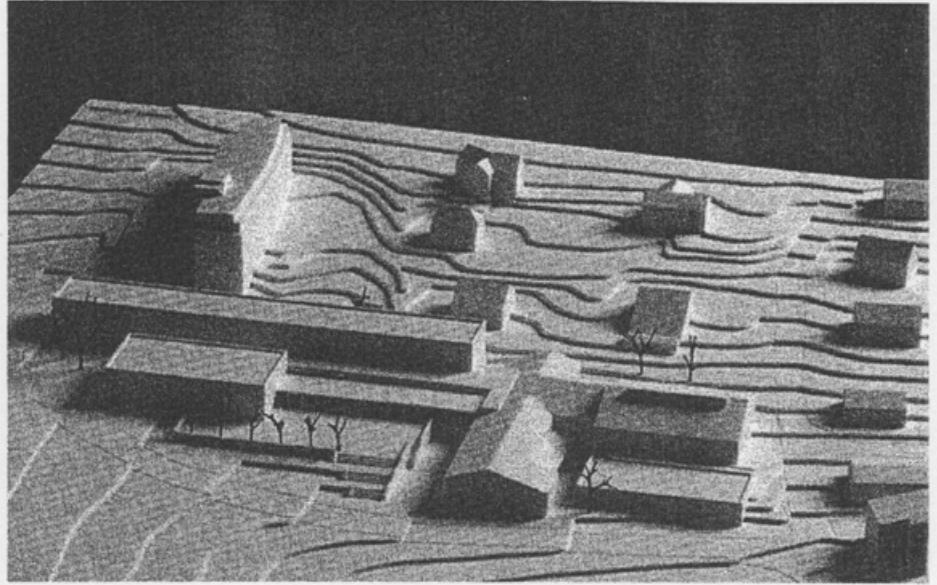
- Charles Ducrot, Fribourg, Chef du service des constructions scolaires
- Jean-Daniel Hostettler, Marly, Ing. civil

1er rang: Vue du foyer depuis l'aula



1er rang/1er prix

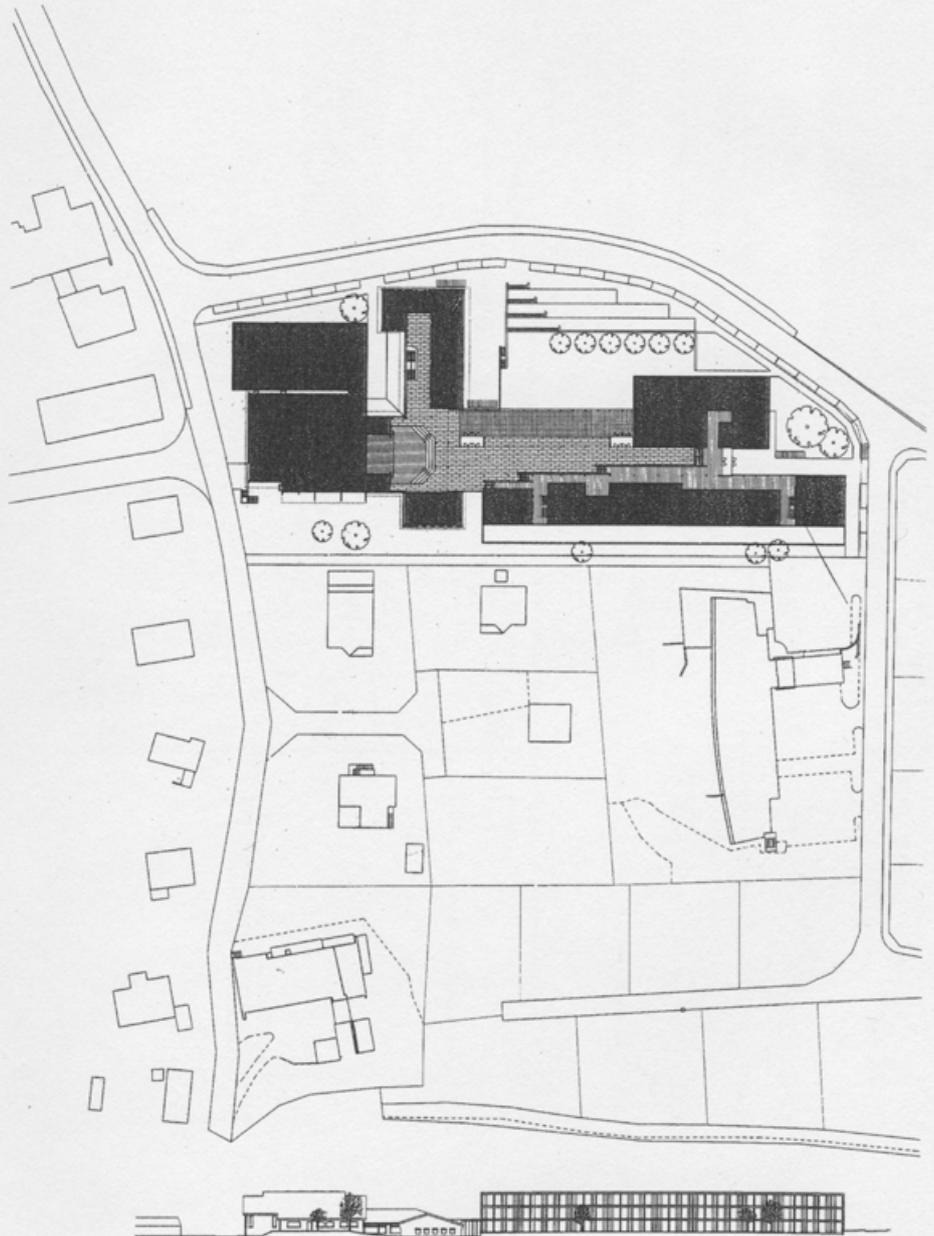
Klein Bonaudi Sàrl, Lausanne
Antonio Klein, Lorenzo Bonaudi

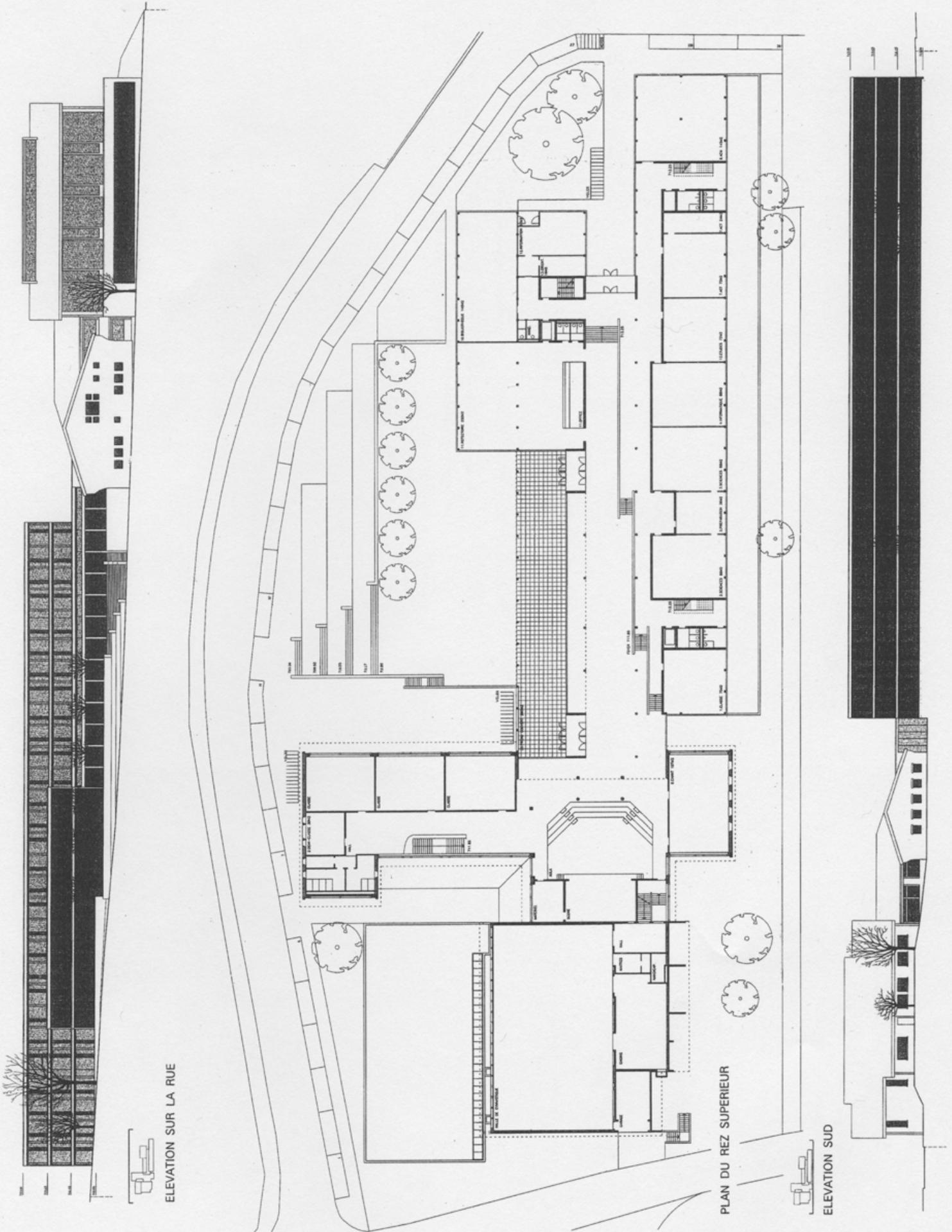
*«Ombre et lumière»*

La forme bâtie de ce projet occupe la presque totalité de la surface constructible du terrain et densifie le bâtiment existant en lui accolant la deuxième salle de sport.

Le projet décompose le programme de la nouvelle école en deux volumes simples. L'implantation du bâtiment des salles de classe tout en longueur génère une volumétrie élégante et permet une mise en relation des circulations avec le paysage.

La disposition d'un bâtiment abritant l'administration et les locaux en rapport avec le public définit une entrée principale généreuse et une entrée secondaire accrochée à la route à l'est de la parcelle. L'aménagement des places de parc tout au long du parcours d'accès contribue à renforcer l'image d'un tout. Toutefois, le dispositif d'accès, bien que représentatif d'une construction publique, semble, par sa succession d'embranchement, quelque peu monumental. La volumétrie générale est bien maîtrisée et la relation fonctionnelle et spatiale avec le bâtiment existant est intéressante. Toutefois, elle est perturbée lorsque l'aula fonctionne comme une entité autonome close. La générosité spatiale de l'entrée, la disposition en mezzanine des salles de classe du rez-de-chaussée et le très bon traitement de la lumière naturelle apportent une grande convivialité à ce lieu. Les parcours d'accès aux classes sont agréables et judicieusement éclairés. On peut toutefois regretter les difficultés d'évolution pour les handicapés entre les salles de classes et la cour de récréation. L'accès à tous les locaux pour les handicapés implique la construction de 3 ascenseurs. Un travail dans le sens d'une simplification de ces divers accès devrait être profitable au projet. L'organisation des vestiaires ne fonctionne pas sur le principe 'pieds propres - pieds sales'. L'expression des façades est sobre et contraste clairement avec les bâtiments existants. Economiquement, ce projet a un cube légèrement au-dessus de la moyenne.





ELEVATION SUR LA RUE

PLAN DU REZ SUPERIEUR

ELEVATION SUD

